



Régime de soins de santé *pour les retraités du CN*

Est-ce que je peux changer ma protection actuelle du régime de soins de santé?

Si vous êtes couvert par le **régime de soins de santé de l'ARCN pour les retraités du CN** depuis au moins une année complète, vous avez les choix suivants qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année **en autant que** vous ayez avisé la Croix Bleue avant le 30 novembre de l'année précédente :

- Si vous avez l'option D (qui doit être maintenue pour au moins deux ans), vous pouvez choisir l'option A, B, C1, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option C1, vous pouvez choisir l'option A, B, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option A, vous pouvez choisir l'option B, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option C2, vous pouvez choisir l'option B ou C3;
- Si vous avez l'option C3, vous pouvez choisir l'option B.

À l'exception de l'option D qui doit être maintenue pour 2 ans, vous pouvez effectuer n'importe quel changement d'option selon votre désir lors des circonstances spécifiques suivantes, en autant que vous avisiez la Croix Bleue au moins 31 jours au préalable :

- Lorsque vous atteignez 60 ans, 65 ans, et tous les cinq ans par la suite (ou plus tôt lorsque vous prenez votre retraite pour cause d'invalidité);
- Au 65^e anniversaire de naissance de votre conjoint désigné;
- Au décès de la personne retraitée ou de son conjoint;
- À votre mariage;
- À votre divorce;
- Au moment de la cessation de l'admissibilité des personnes à charge;
- Lorsque vous déménagez dans une autre province. **

Comment effectuer ce changement

Complétez le FORMULAIRE de CHANGEMENT D'OPTION ici-bas et l'envoyer par COURRIEL OU PAR LA POSTE à la Croix Bleue Medavie :

- Par courriel – à administration@medavie.ca **OU**
- Par la poste – à Croix Bleue Medavie – Administration – Boîte postale 1330, Montréal, Québec, H3B 3K9

Janvier 2017

** Les dispositions et les restrictions du contrat stipulés au régime de soins de santé de l'ARCN pour les retraités du CN s'appliquent à toute demande d'adhésion ou de changement à ce régime.

Demande de changement d'option

IDENTIFICATION

Nom de l'assuré(e) :	Groupe No.: <div style="text-align: center; font-weight: bold;">93115</div>
Prénom :	PIN:
Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)	Numéro de téléphone :

Changement d'option

Option Actuelle	Nouvelle Option
Date : (JJ/MM/AAAA)	Signature de l'assuré(e)

Règles gérant le changement d'option

Vous pouvez modifier votre option tel que décrit ci-dessous et la demande doit être REÇUE par la Croix Bleue Medavie AVANT le 30 novembre. Le changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante :

- Si vous avez l'option D (qui doit être maintenue pour au moins deux ans), vous pouvez choisir l'option A, B, C1, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option C1, vous pouvez choisir l'option A, B, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option A, vous pouvez choisir l'option B, C2 ou C3;
- Si vous avez l'option C2, vous pouvez choisir l'option B ou C3;
- Si vous avez l'option C3, vous pouvez choisir l'option B.